

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

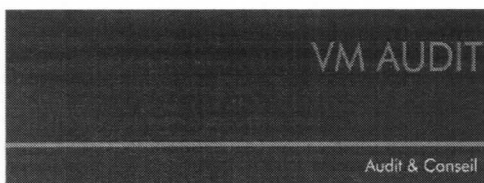
REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 22618 Numéro SIREN : 853 284 040 Nom ou dénomination : DUFIPARM
--

Ce dépôt a été enregistré le 19/07/2022 sous le numéro de dépôt 103340



SAS DUFIPARM

SAS, Sté par actions simplifiée
10 rue du Colisée

75008 PARIS

certifié conforme le 28 juillet 2022.
le Président : François Duvolombier -


COMPTES ANNUELS

au 31/12/2020

Attestation de présentation des comptes

Etat exprimé en euros

En notre qualité d'expert-comptable et conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise **SAS DUFIPARM** relatifs à l'exercice du **21/08/2019** au **31/12/2020**, qui se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan : 7 355 euros

Chiffre d'affaires : 17 500 euros

Résultat net comptable : -10 650 euros

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à LES SABLES D'OLONNE

Le 16/03/2021

Vincent Mounereau
Expert-comptable



Bilan Actif

Etat exprimé en euros

31/12/2020

Brut

Amort. et Dépréc.

Net

Net

Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
ACTIF CIRCULANT	Installations techniques, mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles				
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations	46		46	
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
COMPTES DE REGULARISATION	Autres immobilisations financières				
	TOTAL (II)	46		46	
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
COMPTES DE REGULARISATION	Créances clients et comptes rattachés				
	Autres créances	963		963	
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	6 346		6 346	
	Charges constatées d'avance				
	TOTAL (III)	7 309		7 309	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecart de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I à VI)		7 355		7 355	

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

(3) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

31/12/2020

Capitaux Propres	Capital social ou individuel	1 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecarts de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
Autres fonds propres	Autres réserves		
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice	(10 650)	
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
Total des capitaux propres		(9 650)	
Provisions	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total des autres fonds propres			
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
Total des provisions			
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers	15 205	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 800	
	Dettes fiscales et sociales		
	DETTES DIVERSES		
DETTES (1)	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		
	Produits constatés d'avance (1)		
Total des dettes		17 005	
Ecarts de conversion passif			
TOTAL PASSIF		7 355	
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		(10 649,73)	0,00
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		17 005	
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			

SASU DUFIPARM

Société par Actions Simplifiées au Capital de 1000 Euros
Siège Social : 10 rue du Colisée – 75008 PARIS
Immatriculée au RCS de PARIS sous le numéro : 853 284 040

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 06 Juin 2021 à 17 Heures

L'AN DEUX MILLE VINGT et UN

LE SIX JUIN

A DIX-SEPT HEURES

Au siège social,

Les associés de la société DUFIPARM, société par actions simplifiée à associé unique au capital de 1000 €, divisé en 100 actions de 10 euros de valeur nominale chacune, se sont réunis en assemblée générale ordinaire sur la convocation de Monsieur François DUCOULOMBIER agissant es-qualité de Président de ladite société.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé présent, au moment de son entrée en séance.

Monsieur François DUCOULOMBIER préside la réunion.

La feuille de présence est arrêtée et certifiée exacte par le Président de séance qui constate que les associés présents et représentés possèdent 100 actions sur les 100 actions composant le capital social et ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée Générale Ordinaire peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant et est déclarée en conséquence régulièrement constituée.

Puis le Président de séance rappelle que l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR

- Examen et approbation des Comptes clos au 31 Décembre 2020
- Affectation du Résultat
- Approbation des Conventions
- Lecture du Rapport de Gestion
- Poursuite de l'exploitation
- Quitus de la Gestion
- Pouvoirs pour accomplir les formalités

Monsieur le Président de séance dépose ensuite sur le bureau et met à la disposition des associés :

1. La feuille de présence à l'assemblée générale,
2. Les statuts de la société.
3. Les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2020
4. Les textes des résolutions
5. Rapport de Gestion



Monsieur le Président de séance fait observer que les associés ont pu exercer librement leur droit d'information et de communication préalablement à l'Assemblée Générale Ordinaire et ce, conformément aux statuts et aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Sur sa demande, l'Assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Ceci exposé il est passé au vote des résolutions suivantes :

I - PREMIERE RESOLUTION : Approbation des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2020 et des dépenses non déductibles fiscalement s'il y a lieu

Après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du président sur les comptes annuels et sur les opérations de l'exercice clos au 31 décembre 2020, et après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle approuve lesdits comptes se soldant par **une perte nette comptable de moins 10 650 Euros.**

Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En application de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, l'assemblée générale ordinaire annuelle constate que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat au regard de l'article 39-4 du même code.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

II - DEUXIEME RESOLUTION : Affectation des résultats de l'exercice

L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle décide d'affecter le résultat net comptable de l'exercice clos au **31 décembre 2020, soit la somme de moins 10 650 Euros**, en totalité au poste « Report à nouveau ».

L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle rappelle qu'il n'a été distribué aucun dividende au titre des trois derniers exercices sociaux clos.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

III - TROISIEME RESOLUTION : Approbation des conventions relevant de l'article L. 227-10 du Code de Commerce

En l'absence de Commissaire aux Comptes le président s'exprime sur les conventions réglementées, visées à l'article L.227-10 du Code du Commerce, l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle approuve l'absence de conventions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

IV – QUATRIEME RESOLUTION : Approbation du Rapport de Gestion

Après avoir pris connaissance du rapport de Gestion, relatant les événements majeurs de la période écoulée et les perspectives futures, l'assemblée prend acte.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

V – CINQUIEME RESOLUTION : Poursuite de l'Exploitation

Après avoir pris connaissance des informations relatives aux causes ayant impactées l'activité et notamment, la situation de la crise sanitaire liée au COVID-19 à l'origine de la perte nette qui n'a pas permis à l'entreprise d'exercer son activité dans des conditions normales d'exploitation.

Bien qu'elle ait bénéficié du fonds de solidarité, les sommes perçues n'ont pas permis d'absorber les coûts d'exploitation de l'exercice.

Malgré des fonds propres négatifs de plus de la moitié du capital l'Assemblée décide de poursuivre son activité.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

VI – SIXIEME RESOLUTION : Quitus à la Présidente

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle donne quitus entier et sans réserve à la Présidence, pour l'exécution de son mandat durant l'exercice clos au 31 décembre 2020.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

VII – SEPTIEME RESOLUTION : Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités qu'il appartiendra.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

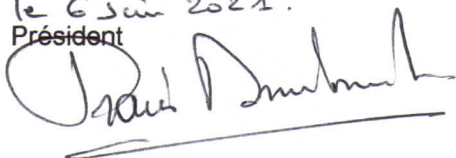
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 18 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par Monsieur François DUCOULOMBIER agissant tant au nom de la société DUFIPARM qu'à titre personnel.

Monsieur François DUCOULOMBIER

le 6 juin 2021.

Président

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'François Ducoulombier', is written over a horizontal line. The signature is fluid and cursive.